

PROJET PÉDAGOGIQUE « SECTION ADO » 2017



AEP « LE ROC »

Chemin Notre Dame

04120 Castellane

aepleroc04@gmail.com / 04 92 83 71 84 / 06 72 35 31 31



➤ **IDENTITÉ**

○ *de l'organisateur*

L'AEP « le Roc » est une Association d'Éducation Populaire loi 1901, qui a pour but de promouvoir les activités de temps libre. C'est grâce au dévouement d'une cinquantaine de bénévoles que l'association existe depuis 1951. Elle fonctionne avec une équipe de bénévoles, de deux salariées permanentes, de salariés temporaires (pour les ALSH notamment) et des mises à disposition de personnels municipaux. Elle a été agréée par le Ministère de la Jeunesse et des solidarités actives. Elle est affiliée à diverses fédérations sportives.

AEP « LE ROC »

Chemin Notre Dame

04120 Castellane

aepleroc04@gmail.com / 04 92 83 71 84 / 06 72 35 31 31

○ *de l'ALSH*

L'ALSH adolescent a pour nom « **Section Ado** », son identité va se préciser au fil des années (et selon la volonté des adolescents), au travers de couleurs, d'un logo, de typographies, d'un lieu aménagé etc. La section ado c'est avant tout de la bonne ambiance et du respect mutuel, chacun y trouve sa place et les différences individuelles font la force collective. Elle comprend une vingtaine de jeunes, accompagnés par une directrice, et des animateurs ponctuels lors des séjours ou pour certaines activités. Son identité se voudra d'être en rapport avec les codes du public adolescent.

➤ **INTENTIONS ÉDUCATIVES**

○ Diagnostic

Désireux d'agir sur les temps libres des adolescents et pré-adolescents et constatant un manque de structures type d'accueil de jeunes, la création d'une « section ado » était un projet de l'association et un désir de ses dirigeants depuis plusieurs années. Sa mise en place va commencer de façon plus concrète en 2016 dans le but d'accompagner l'épanouissement et le développement des jeunes.

○ Spécificités du public

D'une manière générale, la façon dont les adolescents mettent à profit leur temps en dehors des heures scolaires est capitale pour leur développement, leur réussite et leur épanouissement. La jeunesse est une période de profonde remise en question, de modification de sa propre image et une quête d'affirmation, mais aussi et parfois de contestation des figures de l'autorité. C'est une période un peu instable, où l'adolescent découvre sa vulnérabilité ainsi que de nouveaux espaces de liberté, celui-ci « teste » et « devient ». Les réseaux tissés autour de l'individu sont un filet de sécurité face à ce déséquilibre. L'adolescent cherche à donner un sens nouveau à son histoire. Il a besoin d'être amené vers une réflexion personnelle pour définir ses propres positionnements, et non d'être influencé. *Les adolescents sont traversés par des tensions, où la prise de risque devient une solution pour tenter à la fois de retrouver l'insouciance de l'enfance tout en usant des moyens adultes. Ce qui dépasse l'acceptable devient alors une manière d'être et d'exister. Dialoguer avec un adolescent c'est accepter une certaine dose de conflit obligeant à la négociation pour aboutir à un compromis pour trouver un point d'entente.*

L'adolescent interroge le sens de l'existence, il a besoin de se retrouver en lui-même pour se sentir bien avec les autres. C'est dans l'échange, la rencontre et le partage qu'ils trouvent leurs repères et non dans l'isolement.

- Spécificités du territoire

Castellane est un village de Haute-Provence, à l'entrée des Gorges du Verdon, au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon. Riche par son patrimoine culturel, le village permet d'admirer trois monuments classés : l'Église St Victor, la Tour de l'Horloge et la Tour Pentagonale entourant autrefois les remparts. Son cadre exceptionnel permet la pratique de nombreuses activités physiques de pleine nature (VTT, escalade, kayak, ski,...).

- Objectifs pédagogiques de l'ALSH

Priorités	Objectifs	méthodes
Favoriser l'accueil des jeunes, les relations, les échanges et la communication	Ouvrir un lieu d'accueil adapté	Trouver un local qui réponde aux besoins physiques et psychologiques des jeunes
		Leur permettre de se l'approprier par la décoration etc.
		L'aménager pour qu'ils s'y sentent bien
	Faire connaître la section « ado » au sein de la commune et favoriser les premières rencontres	Créer un site internet et être actifs sur les réseaux sociaux
		Diffuser des affiches, flyers, plaquettes d'informations...
		Proposer des rencontres avec les acteurs de la commune
	Maintenir un accueil permanent et de qualité	Encadrement par un/des professionnel(s) qualifié(s)
		Matérialiser l'accueil par un lieu au sein du local jeune
		Proposer un temps d'accueil en libre accès
		Organiser des rencontres et activités fréquentes et en tenant compte des emplois du temps des jeunes (autres activités déjà en place, temps scolaires etc.)
Aider les jeunes à être les adultes de demain, favoriser leur autonomie	Les responsabiliser dans le fonctionnement de la salle des jeunes et de la section « ado »	Mise en place de « Mini rôles »
		Mise en place avec les jeunes d'un Règlement intérieur, et le faire signer par tous
	Les impliquer dans la mise en place des projets	Ils organisent eux-mêmes leurs projets, prennent les contacts, prévoient les budgets etc.
		Mise en place d'actions de

		récoltes de financement
	Les informer	Leur transmettre des documents
		Mise à disposition d'internet
	Les soutenir dans leurs démarches d'orientation, de professionnalisation	Les aider à la rédaction de cv, lettres de motivation etc.
		Favoriser les expérimentations (actions chez des professionnels locaux, etc.)
	Les sensibiliser à l'engagement, aux responsabilités	Système de Supers idées
		Système de missions réussies
		Les absences non excusées sont quantifiées et peuvent être considérées comme un désengagement
Être une forme d'accueil qui réponde à la fois à la nécessité de prise en charge des jeunes et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement, d'épanouissement, etc.	Favoriser leur motivation, épanouissement	Laisser libre aux jeunes le choix des activités
		Proposer des activités attractives et accessibles
		Leur faire créer l'identité visuelle de la section, affiches, etc.
	Permettre la valorisation de soi	Reconnaissance et partage des expériences individuelles
		Leur permettre de proposer leurs compétences diverses
	Favoriser la curiosité, la découverte	Les amener sur divers lieux de pratique (culturelle ou sportive)
		Les amener à découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles activités etc.
	Respecter les capacités, envies et âges de chacun	Attribuer des missions adéquates
		Proposer des activités variées
	Aider les jeunes à la construction de leur personnalité au sein de la commune et de la société	Découvrir le milieu dans lequel ils vivent, les impliquer dans la vie locale
		Collaboration avec des associations locales
		Les impliquer dans les manifestations locales
	S'ouvrir sur l'extérieur	Rencontrer des acteurs communaux ou autres

		représentants des organismes pouvant avoir une action dans/sur leur projets...
		Rencontrer les adolescents des ALSH des communes voisines
		Mener des actions ouvertes/visibles aux/pour parents (spectacles, ...)
	Favoriser leur expression	Mise en place d'une boîte à lettres anonymes ou non spécifique à la section
		Mise en place d'un mur d'expression libre
		Établir des temps de paroles collectifs ou individuels avec l'animateur.

L'équipe gardera un esprit d'ouverture quant aux différentes actions, objectifs opérationnels non évoqués pouvant conduire à la réalisation de ces objectifs.

➤ **PROJET**

- fonctionnement
 - *le public*

La structure accueille la population jeune dans sa globalité :

- les pré-adolescents (11/13 ans)
- les adolescents (14/17 ans)

Les jeunes viennent de Castellane et des communes voisines. La majorité de ces jeunes a déjà fréquenté les activités de l'association ce qui permet à l'équipe d'animation d'avoir une connaissance de ce public et de profiter des liens existants avec les familles.

- *Les périodes et horaires*

Les accueils peuvent varier en fonction de la disponibilité du groupe et des autres animations proposées par la structure. Des rencontres ponctuelles, particulières peuvent être mises en place à la demande des jeunes et/ou en fonction des activités prévues, celles ci sont également possibles en soirée. Lors des événements organisés par les jeunes les horaires varient et sont communiqués aux familles quelques jours avant.

En période scolaire

- Les mercredis **17h à 19h** | Capacité d'accueil de **12 jeunes maximum**
- Les samedis **après-midi** (Hors période du ski) ; (les horaires peuvent varier et seront précisés aux adolescents au préalable) | Capacité d'accueil de **12 jeunes maximum**

Pendant les petites et grandes vacances scolaires

- Des séjours peuvent être organisés | Capacité d'accueil de **16 jeunes maximum**

- Des activités à la journée peuvent être organisées, les horaires de celles ci seront communiqués aux adolescents au préalable

La capacité d'accueil varie en fonction des activités et donc du nombre d'animateurs, selon les taux d'encadrements régis par la législation en vigueur. DES QUE LA CAPACITE D'ACCUEIL SERA DEPASSEE, NOUS NE POURRONS PAS ACCUEILLIR VOTRE ENFANT. DANS CETTE EVENTUALITE, L'EQUIPE D'ANIMATION VOUS CONTACTERA POUR VOUS EN INFORMER.

La structure possède également un accueil au public plus général, ouvert les mardis et jeudis de 17h30 à 19h.

Ces informations pourront être modifiées et améliorées lorsque la structure aura obtenu un espace réservé à l'accueil des jeunes.

▪ *Les inscriptions*

Pour les inscriptions, des dossiers sont transmis aux adolescents lors de la première rencontre, ou sont à disposition au bureau de l'association. Ceux ci sont composés de plusieurs pièces : Une fiche sanitaire regroupant les informations relatives à la santé du jeune, une fiche d'adhésion à l'association par famille, une fiche de liaison avec les parents regroupant toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la section, un règlement/charte conçu avec les jeunes et que chacun doit signer, une fiche de fonctionnement à conserver par les famille et regroupant les principales informations de la section. Une copie des vaccinations et une attestation d'assurance sont demandées.

Des pièces administratives justificatives de certaines situations familiales particulières peuvent être demandées si nécessaire.

Des permanences publiques sont assurées les mardis et jeudis de 17h30 à 19h00 par les employées de l'association afin de permettre aux adhérents de rendre ou récupérer les dossiers d'inscriptions et d'avoir accès à toutes les informations nécessaires.

▪ *Les tarifs*

Une cotisation annuelle de 20 € est demandée à chaque adhérent de l'association.

L'inscription à la section ados est tarifée à 30 €.

Des suppléments peuvent être demandés en fonction des activités prévues.

Des frais de participation des familles sont demandés pour les séjours.

Les « bons caf » sont acceptés.

○ Les moyens

▪ *Humains*

Une directrice : BOFFA Amélie, stagiaire BAFD, diplômée STAPS APAS, HACCP, PSE1/PSE2.

Celle ci est employée de l'association et s'occupe de la section durant toute l'année, celle ci tient également un rôle d'animation.

La deuxième employée de l'association, directrice coordinatrice, (également directrice de l'accueil de loisir sans hébergement à destination des plus jeunes) est sollicitée dans la mise en place des projets, déclarations etc.

Des membres de l'association, et/ou des bénévoles peuvent apporter une aide si nécessaire, en fonction des activités.

Des animateurs qualifiés et/ou des intervenants extérieurs seront employés ponctuellement, selon les besoins et en fonction des activités.

Les membres de l'association et bénévoles peuvent également apporter une aide à l'organisation (transports, cuisine, surveillance supplémentaire lors des baignades, etc.)

- *Financiers*

La section « ado » prévoit de financer en partie ses projets grâce à des actions de récolte de fonds effectuées par les jeunes : organisation de tournois de foot, spectacles, mécénat, subventions, financement participatif...

Pour les séjours ou activités spécifiques, une participation sera demandée aux familles.

La Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire financier de la « section ado ».

- *Matériels*

La section « ado » dispose de l'ensemble du matériel pédagogique de l'association (matériel sportif, de camping, sono etc.), du téléphone, ainsi que des deux minibus de 9 places (comportant celle du conducteur).

La section « ado » ne dispose pas encore d'une structure d'accueil spécifique, ni de réseau/poste internet pour les recherches etc., ce sont des priorités en cours.

Les rencontres se font à l'extérieur lors des « beaux jours », et une salle de réunion communale peut être utilisée sur demande préalable.

L'association dispose également d'un terrain de foot qui peut être mis à disposition de la section.

Une salle des fêtes ainsi que d'autres locaux communaux peuvent être mis à disposition sur demande préalable et selon accords de la Mairie.

- *Déroulement*

La fonction d'accueil ne se réduit pas à la seule fonction de garde. C'est un lieu de vie qui structure le jeune au moyen de repères éducatifs pendant son temps libre.

- *Les « mini-postes »*

Les rôles de président, trésorier et secrétaires sont attribués aux jeunes qui le souhaitent, ces rôles permettent de responsabiliser les jeunes mais ne sont pas déclarés de manière officielle.

Le président représente le groupe auprès des membres adultes du bureau, il présente les projets et les fait valider, avec l'aide de l'animatrice.

Le trésorier, avec l'aide de l'animateur, gère les budgets prévisionnels, les récoltes de fond, etc.

Le secrétaire, avec l'aide de l'animatrice, prend les contacts avec les organismes extérieurs et partenaires, et/ou rédige des comptes rendus, lettres, articles, etc.

D'autres rôles peuvent être créés sur volonté des jeunes en fonctions de leurs compétences et envies, par exemple : Maxime est doué pour créer des visuels, montage vidéo etc, il s'est proposé comme responsable communication visuelle.

- *Les activités*

S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement et les suggestions des jeunes. Il convient d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets.

Ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques..).

Elles ont pour but de répondre aux objectifs éducatifs du projet pédagogique et de la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Les jeunes auront la possibilité de monter leurs propres projets divers (artistique, séjour, actions,

événements, etc.), avec l'accompagnement de l'animatrice. Différentes réunions seront mise en place pour qu'ils participent activement à la création du/des projets. Les projets devront être validés par les membres adultes. Les jeunes feront des actions afin de récolter des fonds de financement pour leurs projets.

- Réunions

Celles ci sont hebdomadaires, cependant il peut y avoir des réunions exceptionnelles si cela est nécessaire.

Les jeunes absents aux réunions peuvent demander un compte rendu à l'animateur, ou à un autre membre du groupe (celui ci devra en informer l'animateur).

Elles peuvent se présenter sous différentes formes : des réunions de préparation des différents projets (événements, séjours, etc.), des réunions avec les membres adultes, des réunions de débats/d'expression sur des thèmes précis selon les besoins du public (des supports pourront être créés lorsque les sujets suscitent la créativité des jeunes.).

- Loisirs

Ce sont des rencontres plus conviviales (exemple : pique nique collectif, journée sportive, activités ludiques) afin de solidariser le groupe, etc. Ils sont organisés à la demande des adolescents, et ceux ci sont directement impliqués dans leur mise en place.

- Événements

Les jeunes peuvent organiser des événements divers, selon leurs envies et dans les buts de partage, récolte de fonds, convivialité, rencontres intergénérationnelles etc.

Les événements peuvent être en collaboration avec d'autres associations ou groupements locaux (exemple : Organisation d'une fête Halloween avec les parents d'élèves et l'office de tourisme).

- Séjours

Les jeunes auront la possibilité d'organiser leur propre séjour de vacances avec l'accompagnement de l'animatrice. Un projet pédagogique sera réalisé en supplément à celui ci pour chaque séjour.

- Intentions futures

La section a pour désir d'évoluer au fil des années, et nous souhaiterions participer à des rencontres avec d'autres structures du même type des communes du département, ainsi l'équipe reste ouverte à toute nouvelle activité permettant d'atteindre les objectifs du projets pédagogique.

- *la communication*

L'association possède un site internet et une page Facebook sur lesquels les principales informations sont diffusées. Des photos des différentes activités de l'association peuvent y apparaître. Les dossiers d'inscription et le projet pédagogique sont téléchargeable sur le site internet.

- Animateur/adolescents

L'animateur communique avec les adolescents via sms, à oral, et par le biais de comptes rendus.

- Animateur/parents

L'animateur communique avec les parents principalement à l'oral lors des permanences de l'association mais également par mail, téléphone, courrier. Le projet pédagogique et la fiche de liaison sont également des outils d'échange parents/animatrice.

- La section/les personnes extérieures

La section Ado communiquera de manière générale via la Radio et le journal local, par le biais d'affiches, de flyers etc. La section peut solliciter l'office de tourisme ou d'autres association pour sa communication.

➤ **ENCADREMENT**

- fonctions et rôles

▪ *De l'association*

- Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
- Participation au développement local,
- Développement des actions à destination du public jeune,
- Développement des projets avec les autres associations locales,
- Gestion administrative et financière de l'association,
- Gestion du personnel / management / formation.

▪ *De la directrice*

- Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
- Gestion des ressources humaines (recrutement, management...),
- Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financiers, logistiques, administratifs),
- Garant du respect du projet pédagogique,
- Lien avec le conseil d'administration,
- Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité...),
- Coordination des activités,
- Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- Encadrement, gestion et formation des animateurs,
- Gestion des effectifs et du matériel.
- Elle a une triple responsabilité devant la loi, devant l'équipe et devant l'organisme gestionnaire,
- **La directrice tient également un rôle d'animatrice**

▪ *Des animateurs(trices)*

Le rôle de l'animateur est primordial, Il sera le point repère dès jeunes.

- Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et créer un projet d'animation,
- Respecter le cadre réglementaire des accueils de loisirs,
- Construire une relation de qualité avec les mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des mineurs,
- Gérer et dynamiser le groupe,
- Faire une pédagogie active basée sur la réussite de chacun.
- Respecter et utiliser les milieux dans un souci éducatif.
- Connaître et prendre en compte l'environnement de l'adolescent.
- Définir et exprimer ses propres projets.
- Être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.
- Saisir toute occasion d'augmenter ses capacités.
- Respecter ses rythmes de vie en fonction de ses besoins et connaître ses limites afin d'être disponible.
- Être respectueux, solidaire des autres membres et agir en complémentarité.

- Analyser son travail en y apportant des critiques constructives.
- Contribuer à l'épanouissement de leur personnalité, leur permettre de développer leurs potentialités, grâce à l'écoute, ses savoir être, ses compétences techniques, son bon sens, aider les jeunes à réaliser leurs propres projets.
- Être crédible et cohérent vis-à-vis des jeunes.

- cadres et règles pédagogiques

- *Règles générales*

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie lors de l'arrivée des adolescents dans le groupe doit être simple et efficace. Il est normal que les adolescents se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. L'adolescent doit trouver des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

- Aucun médicament n'est administré sans l'ordonnance du médecin et l'autorisation des parents.
- En cas d'accident grave les secours puis les parents sont alertés par la directrice, qui prendra ensuite les dispositions nécessaires de déclaration.
- La consommation d'alcool et/ou de tabac est strictement interdite.
- Tous les projets sont votés par les jeunes et validés par les membres du bureau.

L'équipe se réserve le droit d'établir des règles spécifiques selon nécessité en fonction de l'activité prévue.

- *Les règles de participation aux activités*

Les activités ont un début et une fin, les parents choisissent lors de l'inscription, une des modalités d'accueil de l'adolescent pendant les temps d'ouverture de la section. Il y a trois possibilités : soit l'adolescent n'est pas autorisé à partir seul de la section, soit il est autorisé à partir seul mais seulement à la fin du temps prévu d'activité, soit il est autorisé à aller et venir comme il le souhaite.

- *Le système de « missions réussies » et de « supers idées »*

Afin de concrétiser et visualiser la motivation des jeunes, des points sont attribués à chaque « mission réussie » demandée par l'animateur en direction du projet des jeunes, ou chaque « super idée » apportée au groupe. Ces points permettront de rendre compte de l'implication sans pénaliser les jeunes ni diviser le groupe.

- *Les absences non excusées*

Les jeunes savent dès le début que toutes les absences sont tolérées, quelle qu'en soit la raison ils n'ont pas obligation de présence aux activités ou réunions, cependant, sur le même modèle que le règlement associatif, un jeune ayant 3 absences non signalées à l'animateur peut être considéré comme démissionnaire.

- *Le système de sanction*

Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

Discuter calmement avec l'adolescent ou les adolescents concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'adolescent n'est pas un débat public).

Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion est déjà un acte important de réparation et peu suffire).

Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'adolescent si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas crier.

Sanctionner ne veut pas dire dévaloriser, humilier, insulter, cela est interdit. N'annoncez pas à l'adolescent une sanction qui ne sera pas tenue.

Selon le comportement, la directrice en parle aux parents en fin de journée.

▪ *Règles spécifiques*

- L'utilisation du téléphone est autorisée mais doit rester TRES raisonnable. Les adolescents seront responsables de leur matériel personnel, ils garderont leur téléphone avec eux. (pour les séjours : La nuit celui ci doit être éteint ou en mode avion).

- L'utilisation des réseaux sociaux est déconseillée, et doit être très limitée. Avant de publier quoi que ce soit, l'adolescent doit demander l'avis de la directrice.

- Les consommations d'alcool et de drogue sont interdites par la loi.

- Le matériel personnel est autorisé mais la responsabilité est déclinée à l'adolescent pour son propre matériel, et la directrice devra donner son accord au préalable selon le matériel que le jeune souhaite amener. Le matériel d'une trop grande valeur est interdit.

- Les relations amoureuses sont autorisées, mais doivent rester discrètes. Les relations sexuelles sont très fortement déconseillées et peuvent attendre un autre contexte/moment... Dans tout les cas, la directrice est à l'écoute.

- Sont très STRICTEMENT INTERDIT : la discrimination, l'humiliation, le « body shaming », les photos sous la douche, et toute atteinte à la personne...

- Les fugues sont interdites, si des adolescents ressentent le besoin de s'isoler un moment, la directrice peut le comprendre et mettra en place une solution avec l'équipe d'animation.

- Les brosses à dents doivent restées personnelles et en aucun cas utilisées par d'autres pour d'autres usages que celles pour lesquelles elles existent...

- Pas de déodorant bombe, pas de briquets, pas de mélange de crèmes...

- Dans le moindre doute avec les règles, les jeunes doivent consulter la directrice.

▪ *Les relations*

L'équipe (directrices, animateurs) privilégie la qualité des relations entre les divers intervenants afin d'aborder de meilleures conditions de travail et d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique.

• *jeune/jeune*

Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.

Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).

• *animateur/jeune*

Les animateurs doivent se comporter en tant que « référents », par conséquent, ils appliquent à eux même ce qu'ils demandent aux jeunes. Les animateurs développent avec les jeunes un climat de confiance et de compréhension.

• *animateur/animateur*

Les relations entre animateurs doivent être basées sur un respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser des respecter les décisions ou de tenir compte des conseils. Il est important de savoir communiquer avec l'équipe pour tous problèmes rencontrés afin d'assurer la meilleure qualité de travail possible...

- avec les parents

Éviter les conflits.

Informez, à l'aide du projet pédagogique, et des autres moyens habituels de communication utilisés par l'association.

Lorsque d'importants problèmes sont rencontrés il est impératif de diriger les parents vers la directrice directement, voire même le président de l'association.

➤ **ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU TROUBLES DE LA SANTÉ**

À ce jour, l'organisme d'accueil n'a pas reçu de demande d'intégration d'un enfant porteur d'un handicap ou d'un trouble de la santé, cependant l'équipe d'encadrement reste ouverte à toute adaptation nécessaire le cas échéant.

➤ **EVALUATION DU PROJET**

Dans un objectif d'amélioration il est nécessaire d'effectuer une évaluation du projet pédagogique avec l'ensemble de ces acteurs. Doivent être observés : la pertinence, les situations problématiques, le déroulement ou non des activités prévues. Ainsi, pourront être proposées des améliorations et d'éventuelles adaptations préalables. Ce travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

- par les jeunes

L'équipe veillera à recueillir le ressenti des jeunes. Elle pourra s'aider de questionnaires, de tables rondes, d'outils graphiques etc.

- par l'équipe

Les outils et critères permettant cette évaluation sont :

- Nombre de jeunes inscrits et présents
- Engagement qualitatif et quantitatif des jeunes (à l'aide des missions réussies, supers idées et absences non excusées)
- Nombre de projets à l'initiative des jeunes et nombre de projets réalisés (nombre d'événements, nombre de séjours etc.)
- Nombre de réunions (permettant des échanges réguliers et des bilans avec les adolescents et le conseil d'administration), et qualité de celles ci (un cahier est tenu à jour par la directrice/animatrice).
- Nouveautés d'une année sur l'autre (obtention de locaux, appropriation de ceux ci, émergence d'idées nouvelles etc.)
- Fréquentation des différents locaux communaux (après demande d'autorisation)
- Implication des jeunes sur les projets, mesure de l'engagement grâce aux points missions réussies et supers idées
- Nature des ateliers proposés
- Portée réelle sur la collectivité.
- Cohésion de l'équipe pédagogique
- Capacité de remise en question, d'adaptation...

Étant donné que la section « Ado » est un nouvel axe de l'association, ce projet pédagogique est évolutif, nous espérons l'améliorer et le préciser au fil des années, en gardant pour principal objectif que celui d'améliorer le cadre de vie du public concerné en répondant au mieux à leurs besoins et leurs attentes.